

500 GRASSE

Société en nom collectif au capital de 8 000 euros
Siège Social : 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY
932 020 506 R.C.S LYON

(Ci-après « **la Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Le 16 juin 2026 à 14 heures

Les associés de la société 500 GRASSE, société en nom collectif au capital de 8 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par LS 500 EXPLOITATION, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son Gérant.

SONT PRESENTS :

LS 500 EXPLOITATION, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son Gérant,	499 parts sociales
--	--------------------

LS 500 PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son Gérant	1 part sociale
---	----------------

Total des parts détenues par les associés présents	500 parts détenues
---	---------------------------

Les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale

- Modification des statuts concernant la dénomination sociale
- Modification de l'objet social
- Modification des statuts concernant l'objet social
- Démission du gérant de la Société,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et fixation de ses pouvoirs,
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée Générale décide de modifier à compter de ce jour la dénomination sociale de la Société, qui sera la suivante :

BF GRASSE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DENOMINATION SOCIALE

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 3 - DENOMINATION SOCIALE des statuts dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est :

BF GRASSE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de modifier à compter de ce jour l'objet social de la Société, qui sera la suivante :

L'exploitation d'un magasin pour la vente au détail de tous articles, produits, denrées et marchandises alimentaires ou non, issus ou non de l'agriculture biologique, sous l'enseigne BIOFRAIS exclusivement.

D'une manière générale, toutes opérations se rapportant au négoce, à la distribution et la représentation de tous ces articles, produits, denrées ou marchandises.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 2 – Objet Social des statuts dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, directement ou indirectement :

L'exploitation d'un magasin pour la vente au détail de tous articles, produits, denrées et marchandises alimentaires ou non, issus ou non de l'agriculture biologique, sous l'enseigne BIOFRAIS exclusivement.

D'une manière générale, toutes opérations se rapportant au négoce, à la distribution et la représentation de tous ces articles, produits, denrées ou marchandises.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : DEMISSION DU GERANT DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société LS 500 EXPLOITATION de ses fonctions de gérante de la Société, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer :

- La société BF EXPLOITATION
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros,
Dont le siège social est au 375 Rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY,
Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 879 748 085,
Représentée par son gérant Monsieur Bertrand CHAVERON,

Aux fonctions de gérante de la Société en remplacement de la société LS 500 EXPLOITATION.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

La société BF EXPLOITATION exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.

DocuSigned by:

D93AE961C3D74A7...

LS 500 EXPLOITATION
Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET

DocuSigned by:

D93AE961C3D74A7...

LS 500 PARTICIPATIONS
Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Signé par :

33E2AE3AD67A456...

BF EXPLOITATION
Représentée par Monsieur Bertrand CHAVERON